

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026 A 18h30

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Date de convocation : 08 janvier 2026

Le 12 janvier 2026 à 18h30, le conseil municipal de Dignac s'est réuni sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

Etaient présents (11) : Mmes CHARRIERE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, MORELET, REDON.

Pouvoir : Mme VIGIER à Mme JEAN.

Madame le Maire informe les élus qu'elle a procédé à deux virements de crédits au sein de la section d'investissement :

- Un virement de 10 000 € concernant l'opération 126 « Rénovation de la salle polyvalente » qui a été insuffisamment provisionnée. La somme a été prise sur l'opération 124 « Aménagement du bourg ».
- Un virement de 30 000 € concernant l'opération 121 « Réhabilitation de la maison de santé » qui a été insuffisamment provisionnée et 25 000 € concernant l'opération 127 « Vidéoprotection ». Les sommes ont été prises sur l'opération 124 « Aménagement du bourg ».

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation du secrétaire de séance. Mme JEAN est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025. Les élus approuvent à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

D-2026-01 : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire rappelle aux élus qu'ils peuvent l'autoriser, dans l'attente du vote du Budget primitif, à mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente : 25 % de 762 877,56 € soit 190 719,39 €.

Elle propose au conseil municipal les limites suivantes :

- Chapitre 21 – article 2135 (installations générales, agencements, et aménagement des constructions) : 100 000 €
Madame le Maire explique qu'une procédure de péril est en cours à Cloulas et que des travaux importants sont à prévoir sur le mur de l'école.
- Opération 126 (salle polyvalente) – chapitre 23 - article 2318 (autres immobilisations en cours) : 5 000 €.

Suite à la baisse des températures de ces derniers jours, M. MORELET annonce aux élus que les canalisations des WC de la salle polyvalente ont gelé. Aucun moyen de chauffage n'a été prévu dans cette partie. Des convecteurs seront donc installés et les canalisations remplacées.

Vote : approuvée à l'unanimité (12 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

D-2026-02 : Demande de subvention pour la création d'espaces supplémentaires à la maison de santé pluridisciplinaire

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de DETR peut être déposée auprès de la Préfecture concernant les travaux de création d'espaces supplémentaires à la maison de santé pluridisciplinaire à hauteur de 40% du montant total des travaux s'élevant à 23 220 € HT.

Vote : approuvée à l'unanimité (12 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

M. MORELET évoque le problème de panne récurrente de l'ascenseur de la maison de santé. M. CHARBEIX demande si la Mairie peut adresser un courrier en lettre recommandée à l'entreprise et contrôler les clauses du contrat de maintenance. M. MORELET doit se rapprocher de Mme DESCHAMPS pour obtenir un récapitulatif des pannes depuis la mise en service.

D-2026-03 : Demandes de subventions pour la valorisation du bourg – phase 1 (annule et remplace)

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire et M. MORELET ont rencontré M. JOBART, Sous-Préfet d'Angoulême et secrétaire général de la Préfecture de la Charente, le 08 décembre 2025. Au vu des finances de la commune et des possibles subventions de l'Etat, il a souhaité que la commune réalise ce projet sur deux ans. Une nouvelle délibération doit être prise pour ventiler le coût en 2026 et 2027.

Vote : approuvée à l'unanimité (12 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

M. MORELET précise que la mairie va lancer un appel d'offres à bons de commandes pour 2026-2030. La tranche 1 devrait commencer au 2^{ème} semestre 2026 après l'effacement des réseaux.

D-2026-04 : Acquisition de la parcelle cadastrée I n°213 sise « La Pradelle »

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

La propriétaire de la parcelle souhaite la vendre pour la somme de cinq mille euros (5 000 €) à la commune de Dignac. Cette parcelle jouxte le cimetière communal de Cloulas. L'acquisition de cette parcelle aurait dû avoir lieu en 2016 mais n'a pas pu aboutir.

Cette parcelle d'une superficie de 14 410 m² est identifiée dans le Plan Local d'Urbanisme en emplacement réservé n°13 pour l'agrandissement du cimetière.

Madame le Maire propose d'accepter la proposition d'acquisition de cette parcelle pour la somme de 5 000 €.

Vote : approuvée à l'unanimité (12 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

D-2026-05 : Participation de la MSP Clé d'Or aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente pour ses ateliers

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Mme DELAGE informe les élus qu'il faut annuler la délibération du 24 novembre puisque l'organisateur des ateliers est la MSP Clé d'Or et non la CPTS Sud-Angoumois, et en prendre une nouvelle avec les mêmes conditions.

Vote : approuvée à l'unanimité (12 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

D-2026-06 : Tarifs de location de la salle polyvalente pour l'association Valéchel Judo

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Le siège social de Valéchel Judo est à Sers, mais l'association est implantée sur la commune depuis plusieurs décennies. Elle utilise le dojo de manière régulière et compte un nombre important de licenciés domiciliés à Dignac.

Il est proposé d'appliquer les tarifs réservés aux associations communales.

Vote : approuvée à l'unanimité (12 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

D-2026-07 : Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet – service scolaire

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Mme DELAGE annonce que suite au départ d'un agent à la retraite en décembre 2024, l'agent en poste assure l'entretien des bâtiments communaux grâce à des heures complémentaires. Il faut fixer cette situation. Il est donc proposé d'augmenter son temps de travail de 27h30/semaine à 29h30/semaine.

Vote : approuvée à l'unanimité (12 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

D-2026-08 : Suppression et création d'un poste – service scolaire (adjoint technique territorial)

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Suite au départ d'un agent à la retraite en décembre 2024 et à l'augmentation du temps de travail de deux agents, il faut supprimer le poste vacant à 18h15/semaine et en créer un nouveau à 11h/semaine à compter du 1^{er} mars 2026.

Vote : approuvée à l'unanimité (12 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

D-2026-09 : Suppression et création d'un poste suite à un avancement de grade – service scolaire (adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe)

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Mme DELAGE annonce aux élus qu'un agent, grâce à son ancienneté, peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} décembre 2026. Elle propose de créer le poste sur le nouveau grade à cette date-là.

Vote : approuvée à l'unanimité (12 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

D-2026-10 : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Mme DELAGE rappelle que la délibération prise se termine au 30 juin 2026. Elle propose d'assurer une continuité en créant un emploi non permanent à temps complet sur le grade d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} juillet 2026 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

Vote : approuvée à l'unanimité (12 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

D-2026-11 : Convention relative à l'installation et l'exploitation de quatre caméras de vidéoprotection sur un bâtiment privé

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Suite à la décision du conseil municipal d'installer un système de vidéoprotection, madame le Maire doit être autorisée à signer une convention avec les propriétaires pour l'installation des caméras sur le mur de leur bâtiment à l'angle des RD 939 et 41.

Vote : approuvée à l'unanimité (12 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

Informations diverses :

- **Prochaines réunions du conseil municipal** : 02 février et 09 mars 2026 à 18h30.
- **Commission voirie** : 17 janvier 2026 à 9h00.
- **Commission finances** : 23 février 2026 à 18h30.
- **Commission culture** : 29 janvier 2026 à 18h30.
- **Règlement des cimetières** : Madame le Maire va signer l'arrêté concernant le règlement des cimetières.
- **Les Hautes Renonfies** : M. REDON lit le courrier reçu d'une administrée concernant le chemin rural de l'impasse des Murailles. Elle demande que des travaux d'enrobé soient réalisés pour sécuriser l'accès à son habitation et la création d'un parapet pour éviter une chute suite à la dégradation du chemin l'été dernier par un agriculteur. Les élus souhaitent aller sur site lors de la commission voirie pour se rendre compte de la situation.

La séance est levée à 19h50.

La secrétaire de séance,
Béatrice JEAN



Le Maire de Dignac,
Françoise DELAGE

